



COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 9 septembre 2025

CONTRAT HOSPITALIER DE TERRITOIRE UNION HOSPITALIERE DE CORNOUAILLE

Signature du deuxième contrat entre l'ARS Bretagne et le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Union Hospitalière de Cornouaille

L'ARS Bretagne et le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Union Hospitalière de Cornouaille ont signé ce jour un nouveau Contrat Hospitalier de Territoire (CHT). Ce dispositif régional de l'ARS Bretagne contribue à la déclinaison du projet médico-soignant territorial afin de mieux répondre aux enjeux de santé publique et de renforcer l'offre de soins proposée à la population du Finistère Sud.

Un nouveau contrat, 6 axes prioritaires

Le nouveau contrat de l'Union Hospitalière de Cornouaille couvre la période 2025-2029. Il capitalise sur le bilan positif du précédent contrat (2019-2023) qui avait permis de soutenir 8 filières et fonctions support. Si les actions déployées dans le cadre du précédent contrat se sont poursuivies, ce nouvel engagement conforte l'offre de soins du territoire en accompagnant les coopérations initiées entre les établissements et en permettant d'impulser de nouveaux projets, en déclinaison du projet médico-soignant partagé.

Le Contrat Hospitalier de Territoire 2025-2029 porte sur **6 axes prioritaires**, correspondant à **9 projets** et actions. Au total, l'ARS Bretagne mobilise un accompagnement financier d'**1,477 M€** qui permettra de faciliter de nouveaux investissements et de financer des postes médico et soignants partagés.

Offre de proximité

- ⇒ Acquisition d'un automate de stockage et distribution des médicaments afin de sécuriser la chaîne de distribution
- ⇒ Renforcement de l'équipement de biologie délocalisée afin de maintenir la réalisation des examens dans les sites de proximité en cas de pannes ou dysfonctionnements

Soins non programmés

- ⇒ Acquisition d'un logiciel de gestion des flux entre les établissements permettant de fluidifier et de faciliter les parcours de soins des patients sur le territoire
- ⇒ Équipements pour deux fauteuils dentaires à Quimper permettant d'augmenter le volume de consultations au profit de la population du territoire

Cancérologie

- ⇒ Déploiement de nouveaux postes d'infirmiers de coordination permettant de disposer de cette ressource sur chacun des sites de proximité (Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper)

Personnes âgées

- ⇒ Renforcement des temps de médecins et infirmiers compétents en oncogériatrie afin de disposer de cette expertise sur les sites de proximité (Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Quimper)

Psychiatrie et santé mentale

- ⇒ Assurer la présence d'un infirmier expérimenté en pédopsychiatrie tous les jours au sein du service des urgences du CH de Cornouaille afin de proposer des réponses rapides adaptées aux enfants et adolescents
- ⇒ Augmenter les ressources de l'équipe pluridisciplinaire de liaison entre les services de pédiatrie et de pédopsychiatrie permettant d'améliorer et de sécuriser la prise en charge des enfants et adolescents lors de leur hospitalisation en pédiatrie

Soins médicaux de réadaptation

- ⇒ Identification d'un temps de praticien spécialisé en médecine physique et de réadaptation pour faciliter l'orientation des patients vers un établissement de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) à l'issue d'une hospitalisation dans un service de court séjour.

De premières actions seront prochainement déployées. Le contrat fera l'objet d'un suivi régulier tout au long de sa mise en œuvre.

Contacts presse :

ARS Bretagne
Direction de cabinet – Département communication
Tél : 07 61 23 22 78
ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
6, Place des Colombes CS 14250
– 35042 Rennes Cedex

Direction de la Communication
Centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau
Tél : 02 98 52 63 65
communication@ch-cornouaille.fr
14, avenue Yves Thépôt – 29107 Quimper Cedex